

**Livret d'accompagnement à la recherche d'un  
contrat d'apprentissage  
Formation d'ingénieur AgroSup Dijon  
Spécialité agro-alimentaire**

**Rentrée 2020**

**CV à envoyer à  
a.majda@ifria-bfc.fr  
au plus vite après votre affectation**

Nom de fichier : « CV Nom prénom »  
Format Traitement de texte obligatoire

# BIENVENUE DANS L'APPRENTISSAGE

## POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE !

Votre candidature à la formation d'ingénieur AgroSup Dijon spécialité agroalimentaire en apprentissage a été retenue suite au concours commun Apprentissage. **Félicitations !**

Pour finaliser votre admission en formation d'ingénieur, il vous faut maintenant trouver une entreprise d'accueil. L'Institut de Formation Régional des Industries Agroalimentaire (IFRIA) Bourgogne Franche-Comté vous accompagne dans la recherche de votre futur employeur.

Ce livret a pour objectif de vous informer sur les prochaines étapes de votre admission en formation ingénieur (recherche d'un contrat d'apprentissage, recrutement et signature du contrat), sur les partenaires de votre formation - l'IFRIA BFC et AgroSup Dijon, et sur votre formation.

## VOS PARTENAIRES DE FORMATION

### 1. L'IFRIA BFC : votre Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

L'IFRIA BFC est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), donc une école qui propose des formations par apprentissage. Sa particularité est d'être un CFA hors murs, c'est-à-dire que les cours ne sont pas dispensés directement par l'IFRIA mais par des établissements scolaires partenaires.

Pour la formation d'ingénieur, le partenaire de l'IFRIA BFC est AgroSup Dijon.

Le rôle principal de l'IFRIA BFC est de vous accompagner avant, pendant et après votre formation :

- avant : préparer avec vous votre recherche d'une entreprise (rédaction du CV, de la lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche avec des entreprises), vous aider dans la recherche d'un logement, dans vos démarches administratives,...
- pendant : veiller à ce que votre emploi et votre formation se déroulent correctement.
- après : vous donner les informations nécessaires à la recherche d'un emploi, vous transmettre des offres d'emploi, ...

Il n'y a aucun frais d'inscription ou de scolarité à l'IFRIA BFC, la formation est gratuite pour les apprentis. Vous devrez seulement vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de l'Université de Bourgogne s'élevant à 91 € en 2019.

#### ➤ Vos interlocuteurs à l'IFRIA BFC

N'hésitez pas à contacter l'IFRIA si vous avez des questions et pour nous tenir informés de l'avancement de votre recherche d'une entreprise d'accueil !

- Aurélie MAJDA, chargée de sourcing - Tél. 03 80 39 69 16 – [a.majda@ifria-bfc.fr](mailto:a.majda@ifria-bfc.fr)
- Céline CHEVAUCHET, responsable Pôle Apprentissage - Tél. 03 80 39 69 17- 06 83 04 98 53 - [c.chevauchet@ifria-bfc.fr](mailto:c.chevauchet@ifria-bfc.fr)
- Michel HABERSTRAU, directeur - Tél. 03 80 39 69 18 ou 06 07 14 60 66 - [direction@ifria-bfc.fr](mailto:direction@ifria-bfc.fr)
- Stéphanie CAILLE, assistante administrative - Tél. 03 80 39 69 20 – [s.caille@ifria-bfc.fr](mailto:s.caille@ifria-bfc.fr)

## 2. AgroSup Dijon : votre école d'ingénieur

AgroSup Dijon, institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement est l'un des 6 grands établissements français dédiés à ces domaines sous double tutelle du Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation et du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'établissement est accrédité par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'Ingénieur d'AgroSup Dijon spécialité agroalimentaire par la voie de l'apprentissage. Dans le cadre de son partenariat avec l'IFRIA BFC, AgroSup Dijon assure, par délégation, la formation des apprentis-ingénieurs inscrits au CFA.

Le rôle d'AgroSup Dijon est de :

- mettre en œuvre la formation d'ingénieur : organiser les enseignements et fournir les moyens en personnels, locaux et matériels nécessaires,
- assurer le suivi pédagogique des apprentis en entreprise,
- évaluer les apprentis-ingénieurs et délivrer le titre d'ingénieur.

### ➤ Vos interlocuteurs à AgroSup Dijon

- Maryline CHARLET, scolarité ingénieur agroalimentaire par apprentissage  
Tél. 03 80 77 40 27 – maryline.charlet@agrosupdijon.fr ou ingenieur-apprentissage@agrosupdijon.fr
- Sébastien DUPONT, coordonnateur de la formation Ingénieur agroalimentaire par la voie de l'apprentissage  
E-mail : sebastien.dupont@agrosupdijon.fr

## COMMENT SE DERoule L'ADMISSION EN FORMATION INGENIEUR ?

### 1. La capacité d'accueil

Votre candidature a été retenue suite aux épreuves écrites et orales du concours commun apprentissage. La capacité d'accueil de la section est de 22 places. La liste principale évolue en fonction des contrats d'apprentissage validés par l'IFRIA BFC et AgroSup Dijon. Le recrutement est terminé lorsque la promotion est complète.

### 2. La recherche d'une entreprise d'accueil

#### a. Les offres de contrats d'apprentissage proposés par les entreprises partenaires de l'IFRIA BFC et d'AgroSup Dijon

Dès que vous acceptez votre affectation à AgroSup Dijon, nous vous adressons une liste d'entreprises qui nous ont fait part de leurs intentions de recrutement d'apprentis pour la rentrée 2020. Vous pourrez choisir celles pour lesquelles vous souhaitez que nous transmettions votre candidature.

Cette liste n'est pas définitive. Nous continuerons à rechercher des postes en entreprises et nous vous les communiquerons au fur et à mesure par email.

Nous nous chargerons de transmettre directement les CV des candidats affectés à AgroSup Dijon aux entreprises choisies. Vous n'avez pas besoin de postuler par vous-même dans ces entreprises.

Elles vous contacteront ensuite directement, si votre candidature retient leur attention, afin d'envisager un entretien de recrutement.

## b. Votre recherche personnelle d'entreprise d'accueil

Nous vous conseillons de faire des recherches également par vous-même pour multiplier les chances de trouver une entreprise d'accueil.

Pour postuler directement dans des entreprises, vous avez à votre disposition :

- la plaquette de présentation de la formation,
- la description du parcours de formation obligatoire en entreprise,
- le calendrier d'alternance.

Ces documents sont téléchargeables sur la page Formation d'ingénieur sur [www.ifria-bfc.fr](http://www.ifria-bfc.fr)

Vous devez également vous appuyer sur une lettre de motivation et un CV irréprochables. Ce sont ces documents qui donneront envie à l'employeur de vous rencontrer ou non. Nous pouvons vous aider dans l'amélioration de ces deux documents.

Quelques conditions sont incontournables pour que nous acceptions que vous signiez un contrat avec une entreprise que vous avez trouvée seul :

- Il doit s'agir d'une entreprise de transformation industrielle, dans le secteur alimentaire.<sup>1</sup>
- Les missions qui vous seront confiées doivent correspondre à la formation.
- Vous devez avoir obtenu le nom et la fonction du tuteur pour que nous nous assurions qu'il ait les qualifications suffisantes pour vous encadrer.

### Les conseils de l'IFRIA !

- Indiquer sur son CV un numéro de téléphone portable où l'on est joignable, avec un message d'accueil de répondeur correct (par exemple : "Bonjour, vous êtes bien sur le portable de Pierre DUPONT. Je ne suis pas joignable pour l'instant, mais laissez-moi un message et je vous rappellerai").
- Se créer une adresse email comportant nom et prénom (pas de pseudo, diminutif, etc).

## 3. Les entretiens d'embauche

Vous allez être convoqué(e) à des entretiens d'embauche avec des professionnels qui recrutent **un salarié pour une durée de 36 mois. L'enjeu est important pour l'entreprise comme pour vous !**

### Les conseils de l'IFRIA !

- Il convient de se présenter quelques minutes en avance, vêtu correctement et d'avoir éteint son téléphone portable.
- Vous devez vous être renseigné(e) auparavant sur l'activité de l'entreprise, être capable d'expliquer pourquoi vous voulez faire cette formation et votre projet professionnel.
- Les questions souvent posées : "Quelles sont vos principales qualités et vos principaux défauts ?". Mieux vaut y réfléchir à l'avance !

## 4. L'IFRIA BFC vous aide dans cette étape de recherche d'une entreprise d'accueil

Le rôle de l'IFRIA BFC est de vous aider à trouver une entreprise d'accueil pour vous permettre d'accéder à la formation, mais pour cela il faut que vous acceptiez de "jouer le jeu" en respectant ces quelques consignes :

- Faire parvenir un CV par e-mail à Aurélie MAJDA [a.majda@ifria-bfc.fr](mailto:a.majda@ifria-bfc.fr). **Attention le nom du fichier devra comporter votre nom et votre prénom et être au format traitement de texte pour que nous puissions apporter de petites modifications.**
- Nous prévenir de tous vos contacts avec les entreprises (conversation téléphonique, date de l'entretien, réponse positive ou négative, ...)

<sup>1</sup>Les projets dans des entreprises hors industries alimentaires devront être validés par AgroSup Dijon et l'IFRIA BFC avant toute démarche.

↳ Seuls les candidats nous tenant informés et restant en contact avec l'IFRIA pourront être aidés.

## **5. Vous avez une réponse positive !**

Vos recherches devraient aboutir sur l'accord d'une entreprise pour signer avec vous un contrat d'apprentissage. **Dès que vous aurez décroché cette réponse, vous devez prévenir immédiatement Aurélie MAJDA ou Céline CHEVAUCHET à l'IFRIA BFC.**

Si l'entreprise faisait partie de la liste des entreprises de l'IFRIA BFC, nous validerons le contrat directement.

S'il s'agit d'une entreprise que vous avez trouvée seul, nous allons vérifier que les conditions indiquées au paragraphe 2b sont respectées. En fonction de ces informations, nous accepterons ou non le contrat.

Nous transmettrons à l'entreprise un bulletin de confirmation de contrat d'apprentissage qui tiendra lieu d'engagement écrit à vous embaucher en attendant la signature du contrat d'apprentissage.

Ce document a valeur d'inscription définitive au CFA de l'IFRIA BFC. Vous n'avez pas d'autres démarches administratives à effectuer.

L'entreprise doit ensuite se charger d'établir votre contrat d'apprentissage auprès de son OPCO. Elle vous préviendra quand elle l'aura préparé pour que vous alliez le signer. Cela peut prendre plusieurs semaines.

Si votre entreprise vous pose des questions auxquelles vous ne savez pas répondre, demandez-lui de prendre contact avec Aurélie MAJDA ou Céline CHEVAUCHET à l'IFRIA BFC.

## **6. Votre inscription administrative à AgroSup Dijon**

L'accord d'une entreprise pour vous recruter en apprentissage et la validation du projet de contrat par l'IFRIA permet votre admission définitive en formation Ingénieur d'AgroSup Dijon.

En parallèle de l'établissement de votre contrat d'apprentissage, AgroSup Dijon se charge de vous inscrire en formation d'Ingénieur spécialité agroalimentaire.

# JE SUIS APPRENTI(E) DE L'IFRIA BFC EN FORMATION A AGROSUP DIJON

## 1. Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous donne un statut de salarié(e). Il est signé pour une durée de 36 mois et débute par une période d'essai de 45 jours de travail en entreprise pendant laquelle votre employeur ou vous-même pouvez rompre le contrat sans préavis.

Vous allez percevoir chaque mois un salaire dont le montant est calculé en fonction de votre âge et de votre année de formation.

| Age du salarié | Année de contrat d'apprentissage | Taux applicable (% du SMIC) | Montant du SMIC 35 h | Salaire de l'apprenti en € |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------------|
| 18-20 ans      | 1 <sup>re</sup> année            | 43 %                        | 1 539,42 €           | 661,95 €                   |
|                | 2 <sup>e</sup> année             | 51 %                        |                      | 785,10 €                   |
|                | 3 <sup>e</sup> année             | 67 %                        |                      | 1 031,41 €                 |
| 21 ans et +    | 1 <sup>re</sup> année            | 53 %                        |                      | 815,89 €                   |
|                | 2 <sup>e</sup> année             | 61 %                        |                      | 939,04 €                   |
|                | 3 <sup>e</sup> année             | 78 %                        |                      | 1 200,74 €                 |

*Attention : Les montants des salaires sont donnés à titre indicatif (montant du SMIC au 01/01/2020)*

En tant que salarié(e), vous devez prévenir l'entreprise de vos absences et les justifier par un arrêt de travail établi par un médecin. Toute absence non justifiée fera l'objet d'une retenue sur salaire.

## 2. La formation d'Ingénieur AgroSup Dijon Spécialité Agroalimentaire

Vous préparez le diplôme d'Ingénieur AgroSup Dijon spécialité Agroalimentaire : les enseignements sont dispensés par l'équipe enseignante d'AgroSup Dijon. Les cours se déroulent majoritairement dans les locaux d'AgroSup Dijon sur le campus dijonnais.

## 3. Le calendrier d'alternance (cf page 8)

Le calendrier est téléchargeable sur [www.ifria-bfc.fr](http://www.ifria-bfc.fr), page Formation d'ingénieur.

Il est impératif que votre contrat d'apprentissage débute au plus tard le 31 août 2020, jour de la rentrée à l'école.

Vous constaterez que les vacances scolaires sont travaillées. Vous aurez droit à 5 semaines de congés payés dans l'année, à prendre sur les semaines en entreprise, en accord avec votre entreprise.

## 4. L'hébergement

Dijon est une ville étudiante où il est relativement facile de se loger.

Nous pourrions vous accompagner dans votre recherche de logement **seulement lorsque vous aurez trouvé une entreprise d'accueil.**

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

|  |  |
|--|--|
| <p>* <b>Studio meublé à la Cité de l'Alternance</b><br/>         Studios meublés neufs à destination des étudiants en alternance situés à quelques pas de l'IUT. Inscription à l'année sur les semaines de cours.<br/>         Tarif : 90 € par semaine.<br/>         Renseignements et inscription sur le site du CROUS : <a href="http://www.crous-dijon.fr/logements/1349-2/">http://www.crous-dijon.fr/logements/1349-2/</a><br/>         Attention : la réservation d'une chambre n'est possible qu'après obtention d'un contrat d'apprentissage.</p>   | <p><b>CONFORTABLE<br/>         PRATIQUE<br/>         ECONOMIQUE</b></p> <p>➔ <b>Meilleure solution !</b></p>   |
| <p>* <b>Studio meublé à la Résidence MAGON d'AgroSup Dijon</b><br/>         Studettes meublées à destination des <u>élèves ingénieur d'AgroSup de 1<sup>ère</sup> année</u>, situées à quelques pas d'AgroSup Dijon<br/>         Location annuelle.<br/>         Tarif : 352€/mois.<br/>         Renseignements et inscription sur le site d'AgroSup Dijon : <a href="http://www.agrosupdijon.fr/vie-etudiante/hebergement/">http://www.agrosupdijon.fr/vie-etudiante/hebergement/</a><br/>         Attention : la réservation d'une studette n'est possible qu'après obtention d'un contrat d'apprentissage.</p>  | <p><b>CONFORTABLE<br/>         PRATIQUE<br/>         Intéressant</b><br/> <b>uniquement si votre entreprise d'accueil est à proximité de Dijon</b></p> |
| <p>* <b>La location d'un appartement privé</b><br/>         Voir agences immobilières et petites annonces de particuliers.</p>   | <p><b>AUTONOMIE</b></p>  |
| <p>* <b>La résidence étudiante Saint-Exupéry</b><br/>         Large choix de studios de 20 à 25 m<sup>2</sup> entièrement équipés de la cuisine à la salle de bains. À quelques encablures des commerces, cette résidence est idéale pour les étudiants car seulement à 10 minutes de marche du pôle universitaire. De nombreux services sont également proposés : places de parking, laverie, accompagnement pour les démarches administratives (APL).<br/>         Loyer mensuel CC : à partir de 415 €<br/> <a href="https://www.residenceetudiante.fr/residence-etudiante/residence-saint-exupery-dijon.html">https://www.residenceetudiante.fr/residence-etudiante/residence-saint-exupery-dijon.html</a></p> | <p><b>LA FORMULE CLE EN MAIN SPECIALE ETUDIANT</b></p>   |

## BONNE CHANCE !

Suivez toute l'actualité de l'IFRIA BFC sur [www.ifria-bfc.fr](http://www.ifria-bfc.fr)  
 et d'AgroSup Dijon sur [www.agrosupdijon.fr](http://www.agrosupdijon.fr)

<https://fr-fr.facebook.com/ifriabfc.fr>  
<https://www.facebook.com/agrosupdijon/>

## CALENDRIER D'ALTERNANCE

### Ingénieur AgroSup Dijon spécialité Agro-alimentaire - Promotion 2020-2023

### ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021 - 1re année

| AOUT | SEPT                                   | OCT   | NOV   | DEC  | JANV  | FEV   | MARS   | AVRIL  | MAI   | JUIN  | JUILLET  | AOUT   |
|------|--|---|---|--|---|---|--|--|---|---|--|--|
|      | M 1<br>M 2<br>J 3<br>V 4<br>S 5<br>D 6 | J 1<br>V 2<br>S 3<br>D 4<br>L 5<br>M 6<br>M 7<br>J 8<br>V 9<br>S 10<br>D 11 | février<br>L 2<br>M 3<br>M 4<br>J 5<br>V 6<br>D 7<br>L 8<br>M 9<br>M 10<br>J 11<br>D 12 | M 1<br>M 2<br>J 3<br>V 4<br>S 5<br>D 6<br>L 7<br>M 8<br>M 9<br>J 10<br>D 11<br>L 12<br>M 13<br>D 14<br>M 15<br>M 16<br>J 17<br>V 18<br>S 19<br>D 20<br>L 21<br>M 22<br>M 23<br>J 24<br>février<br>S 25<br>M 26<br>D 27<br>L 28<br>M 29<br>J 30<br>D 31 | février<br>S 2<br>D 3<br>L 4<br>M 5<br>M 6<br>J 7<br>V 8<br>S 9<br>D 10<br>L 11<br>M 12<br>M 13<br>J 14<br>D 15<br>L 16<br>M 17<br>M 18<br>J 19<br>M 20<br>V 21<br>S 22<br>D 23<br>L 24<br>M 25<br>M 26<br>J 27<br>V 28<br>S 29<br>D 30<br>L 31 | L 1<br>M 2<br>M 3<br>J 4<br>V 5<br>S 6<br>D 7<br>L 8<br>M 9<br>M 10<br>J 11<br>D 12<br>L 13<br>M 14<br>D 15<br>L 16<br>M 17<br>M 18<br>J 19<br>M 20<br>V 21<br>S 22<br>D 23<br>L 24<br>M 25<br>M 26<br>J 27<br>V 28<br>S 29<br>D 30<br>L 31 | L 1<br>M 2<br>J 3<br>V 4<br>S 5<br>D 6<br>L 7<br>M 8<br>M 9<br>J 10<br>D 11<br>L 12<br>M 13<br>D 14<br>M 15<br>M 16<br>J 17<br>V 18<br>S 19<br>D 20<br>L 21<br>M 22<br>M 23<br>J 24<br>février<br>S 25<br>M 26<br>D 27<br>L 28<br>M 29<br>J 30<br>D 31 | J 1<br>V 2<br>S 3<br>D 4<br>L 5<br>M 6<br>M 7<br>J 8<br>V 9<br>S 10<br>D 11<br>L 12<br>M 13<br>février<br>J 14<br>D 15<br>L 16<br>M 17<br>M 18<br>J 19<br>M 20<br>V 21<br>S 22<br>D 23<br>L 24<br>M 25<br>M 26<br>J 27<br>V 28<br>S 29<br>D 30<br>L 31 | février<br>D 2<br>L 3<br>M 4<br>M 5<br>J 6<br>V 7<br>février<br>D 9<br>L 10<br>M 11<br>M 12<br>février<br>V 14<br>S 15<br>D 16<br>L 17<br>M 18<br>M 19<br>J 20<br>V 21<br>S 22<br>D 23<br>février<br>M 25<br>M 26<br>J 27<br>V 28<br>S 29<br>D 30<br>L 31 | M 1<br>M 2<br>J 3<br>V 4<br>S 5<br>D 6<br>L 7<br>M 8<br>M 9<br>J 10<br>D 11<br>L 12<br>M 13<br>D 14<br>M 15<br>M 16<br>J 17<br>V 18<br>S 19<br>D 20<br>L 21<br>M 22<br>M 23<br>J 24<br>V 25<br>S 26<br>D 27<br>L 28<br>M 29<br>M 30 | J 1<br>V 2<br>S 3<br>D 4<br>L 5<br>M 6<br>M 7<br>J 8<br>V 9<br>S 10<br>D 11<br>L 12<br>M 13<br>février<br>J 15<br>D 16<br>L 17<br>M 18<br>M 19<br>J 20<br>V 21<br>S 22<br>D 23<br>L 24<br>M 25<br>M 26<br>J 27<br>V 28<br>S 29<br>D 30<br>L 31 | D 1<br>L 2<br>M 3<br>M 4<br>J 5<br>V 6<br>S 7<br>D 8<br>L 9<br>M 10<br>M 11<br>J 12<br>V 13<br>S 14<br>février<br>L 16<br>M 17<br>M 18<br>J 19<br>M 20<br>V 21<br>S 22<br>D 23<br>L 24<br>M 25<br>M 26<br>J 27<br>V 28<br>S 29<br>D 30<br>L 31 |

Formation AgroSup Dijon : 18 semaines

Entreprise : 33 semaines

Formation à l'ENIL de Poligny : semaine 2

Date de début de contrat obligatoire : 31/08/2020